



Confédération Nationale du Travail

Fédération des travailleurs et travailleuses de la terre et de l'environnement

ftte@cnt-f.org

Communiqué de la Fédération des Travailleurs et travailleuses de la Terre et de l'Environnement de la CNT

Le 22 août prochain Stéphane Dinard, éleveur en Dordogne est convoqué par le procureur de la république de Périgueux pour « abattage illégal ». Cette convocation fait suite à une visite, sur sa ferme, des Services Vétérinaires (administration). Cette visite faisait elle suite à différents articles dans des journaux nationaux et régionaux sur la campagne de sensibilisation sur l'abattage.

La sanction peut être lourde : 6 mois d'emprisonnement et 15 000€ d'amendes.

Depuis 2013, Stéphane, membre de la Fédération des Travailleurs.euses de la Terre et de l'Environnement de la CNT, participe avec des chercheurs de INRA (Jocelyne Porcher et Elisabeth Lécivain) à un projet pour permettre l'abattage à la ferme. L'objectif concret est la mise en place d'unités d'abattage mobiles dans les départements.

Stéphane pratique depuis 2008 l'abattage à la ferme par respect pour ses animaux. Éviter tout stress lié au transport et à l'attente à l'abattoir, garantir une mort rapide et propre, sont ses motivations.

Mais l'abattage à la ferme, sauf pour la consommation familiale, est désormais illégale en France. Elle est pourtant autorisée dans certains pays européens (Autriche, Pays bas, Allemagne).

Notre fédération s'interroge et se mobilise depuis plusieurs années pour permettre cette pratique traditionnelle. Elle s'est d'ailleurs déjà mobilisée pour soutenir un éleveur de Dordogne tracassé par l'administration.

Depuis le début de l'année 2017 Stéphane a rencontré un peu partout en France des éleveurs et éleveuses et des consommateurs et consommatrices lors de débats organisés par nos syndicats départementaux et/ou ceux de la Confédération Paysanne.

La Fédération des Travailleurs de la Terre et de l'Environnement qui mène cette lutte au côté du collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme » appelle l'ensemble des éleveurs et des consommateurs conscients de la nécessité de changer profondément les pratiques agricoles et en l'occurrence l'abattage, de se mobiliser en soutenant Stéphane Dinard.

Une souscription est ouverte afin de couvrir les frais de justices.
Envoyer vos chèques à FTTE-CNT 11 Rampe du Marché 34220 St Pons de Thomières (indiquez au dos du chèque « soutient à Stéphane »).

Vous pouvez nous contacter en envoyant un mail à ftte@cnt-f.org

La Fédération des Travailleurs de la Terre et de l'Environnement
le 10 août 2017

<http://www.cnt-f.org/ftte/>

Collectif « Quand l'abattage vient à la ferme »
<https://abattagealternatives.wordpress.com/>